

Présents :

Élus	L. Linares S. Colot	Président de Sète Agglopôle Méditerranée. Conseiller municipal délégué à la ville de demain Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative et à la citoyenneté, conseillère communautaire
Cabinet du Maire	S. Durand	Directrice de cabinet
Administration	C. Guesnier	Chargé de mission participation citoyenne
Habitants	10 membres du comité habitants	Dont 1 animatrice référente

Ordre du jour

A. Points soumis par la Ville

1. Retours sur les résultats de la votation citoyenne du budget participatif 2025.
2. Formation à la conduite de réunion.
3. Retour atelier mobilités- inauguration des passerelles situées sur le chemin de halage.
4. Groupes de travail inter comités autour de six propositions d'actions.

B. Points soumis par le comité

1. Étang d'Ingril – *point concernant l'arrêté préfectoral du 26 juin 2026.*
2. Déchets et incivilités - *Amélioration de la gestion des déchets, réduction des dépôts sauvages.*
3. Mobilité douce - *Amélioration des déplacements doux sur Frontignan Plage (piétons, vélo, auto-partage, bancs publics).*
4. Végétalisation de la dune - *Encourager la végétalisation de la dune pour éviter sa dégradation et favoriser son écosystème.*
5. Pêche dans la bande des 300m - *Révision de l'arrêté municipal régulant la pêche dans la bande des 300m, afin d'améliorer la sécurité des baigneurs en période estivale.*
6. Vitesse et sécurité routière - *Lutter contre la vitesse avenue d'Ingril.*
7. Arrêts de bus - *Installation d'abris aux arrêts de bus du quartier et amélioration de la desserte.*
8. Nuisances sonores — Scooters des mers - *Surveiller et réduire les nuisances sonores des scooters des mers.*
9. Café solidaire - *Un lieu de rencontre sociale et d'échange au sein du quartier de Frontignan Plage.*
10. Stationnement - *Amélioration des parkings pour voitures et camping-car.*
11. Eaux usées - *Connexion des habitants de l'impasse des Sarcelles au tout-à-l'égout municipal.*
12. Nettoyage de la plage - *Organiser annuellement un nettoyage de la plage.*
13. Fête de la plage - *Organisation annuelle de la fête de la plage.*
14. Nuisances sonores — Avions - *Encadrer et réduire les nuisances sonores des aéronefs sur Frontignan Plage.*
15. Gestion de Dépôt d'Hydrocarbures - *Interpellation de BP sur l'état de dégradation visuelle de ses réservoirs.*

Introduction de Sophie Colot

Mme Colot, élue à la démocratie participative et à la citoyenneté, se présente et précise qu'il s'agit de son premier mandat.

Elle rappelle le fonctionnement des comités d'habitants et plus largement du [dispositif de démocratie participative locale](#) (démocratie par projet, démocratie par instances : comité habitants, comités des sages ; budget participatif, démocratie de proximité) et des moyens alloués par la Ville.

L'organisation des comités habitants repose sur une gestion et des responsabilités partagées (groupe d'animateurs et gouvernance partagée) et chaque comité est doté d'un budget de 3 000€ pour l'année 2026.

L'élue revient plus précisément sur le [rôle du comité habitant](#) : sa vocation d'animation de la vie de quartier, de création de liens sociaux, mais aussi de proposition pour l'amélioration du cadre de vie et de retour d'expérience par les expertises d'usage.

Ces réunions permettent, avec les comités d'habitants, d'élaborer des projets ensemble. L'idée est qu'ensemble, on est plus fort, mais on est aussi plus intelligent.

Chaque participant se présente également.

A. Points soumis par la Ville

1. Retours sur les résultats de la votation citoyenne du budget participatif 2025

Mme Colot revient sur les 4 lauréats du budget participatif 2025 :

Enveloppe à 30 000 € : projet « jouons ensemble » de Mme Hilth ;

Enveloppe à 10 000 € : Projet « Casiers de plage » de Mme Poyeton ;

Enveloppes à 5 000 € :

- Projet « Des gîtes pour les chauves-souris à Frontignan » de Mme Marcinkowski,

- Projet « Les bancs bavards » de M. Laboureau.

Des réunions de démarrage sont organisées avec les porteurs de projet, les élus référents et les services techniques concernés.

2. Formations à la conduite de réunion

Lors de la dernière rencontre intercomités du 27 janvier 2026, plusieurs participants ont exprimé le besoin d'être formés à la conduite de réunion.

La Ville a proposé une session gratuite, (10 personnes présentes), destinée aux membres des comités souhaitant améliorer leurs compétences en animation, qui s'est tenue le jeudi 25 juin de 17 h 30 à 20 h 30 à la Maison des projets et de la citoyenneté.

L'intervention était assurée par l'association IPEICC, en partenariat avec la Ville.

Face au succès, une seconde session est envisagée pour les personnes intéressées.

3. Retour ateliers mobilités et inauguration des passerelles situées sur le chemin de halage

L'inauguration des nouvelles passerelles est prévue le jeudi 16 juillet 2026 à 18h30. Un parcours vélo et piéton sera proposé, avec un départ depuis les terrains de tennis de La Peyrade jusqu'au quai Voltaire prolongé (lieu de l'inauguration). Des questions logistiques concernant le déplacement groupé ont été abordées.

-Un atelier citoyen sur la thématique des mobilités a eu lieu le mardi 2 juin à la salle Voltaire, associant les membres des comités habitants, l'association « La roue libre de Thau » et certains membres du comité des sages.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les problèmes et les besoins et de prioriser les interventions et aménagements, sur le thème des questions de mobilité au quotidien dans la ville (déplacements piéton, vélo, trottinette, partage des voies, mais aussi accessibilité PMR, voitures (stationnement/vitesse), transport en commun...).

Six groupes ont été mis en place, correspondants aux six périmètres des comités habitants.

La synthèse ci-après relate les travaux de cet atelier :

Mobilité douce et sécurité

- Problème de discontinuité des pistes cyclables.
- Priorité à la sécurisation des trajets scolaires (collège des Deux Pins, avenue des Viviers).
- Signalétique et marquage : nécessité d'améliorer la lisibilité du marquage au sol et la visibilité des couleurs pour les pistes.
- Réduction de vitesse : demande de zones 30 élargies et de ralentisseurs sur plusieurs axes (Barnier, Victor Hugo, Viviers).
- Entretien des pistes : signalement de portions dégradées.

Piétons et accessibilité

- Trottoirs endommagés : rue F. Mistral, avenue des Mûriers, rue des Tilleuls.
- Passages piétons : repeindre et dégager les zones obstruées (poubelles mal placées, boulangerie Kléber).
- PMR et poussettes : stationnement gênant sur les trottoirs, manque de continuité piétonne dans certains lotissements.

Circulation et stationnement

- Stationnement anarchique : sur les trottoirs et les zones non prévues (République, Rabassou, médiathèque).
- Bus et voirie : difficultés de croisement à la Peyrade (rue des Lierles, devant l'école Marcel Pagnol).
- Propreté et obstacles : containers, végétation et verre cassé gênant la circulation.

Équipements et aménagements

- Racks à vélos : manque à La Plage et autour du marché ; privatisation d'arceaux à la gare.
- Garages à vélos fermés : proposition pour le centre-ville (location abordable, sécurisation).
- Passerelle Barnier-Salins : idée pour relier le secteur Barnier Crozes Pielles aux salins.
- Feu pédagogique : positionnement à revoir pour une meilleure visibilité sur Route de Montpellier.

Nourries de ces remontées, les services municipaux vont mener une réflexion et procéder à des arbitrages. À l'issue, ils reviendront vers les habitants sous différentes formes (réunions sur site, communication...).

4. Groupes de travail inter comités autour de six propositions d'actions

Suite aux dernières réunions intercomités, des propositions de projet ont émergé de ce temps de citoyenneté active. La Ville va proposer à l'automne la mise en place de groupes de travail autour de six propositions d'actions pour l'espace public :

1. Créer un jardin pour chiens.
2. Créer une salle de jeux populaire.
3. Créer une signalétique professionnelle pour les artisans.

4. Concevoir un guide pratique du bien-vivre ensemble à Frontignan.
5. Développer la vigilance pour lutter contre les incivilités.
6. Créer un espace dédié pour les jeunes pratiquant des activités type rodéo urbain.

Chacun des membres des comités peut rejoindre les groupes de travail spécifiques intercomités que la direction écocitoyenneté va programmer.

B. Points soumis par le comité

1. **Étang d'Ingril - Point concernant l'arrêté préfectoral du 26 juin 2026**

Un arrêté préfectoral maritime a récemment été pris, restreignant les activités nautiques et interdisant la pratique du kitesurf, de la planche à voile et des engins tractés, à l'exception des écoles agréées.

Le comité souhaite échanger sur ce document et bénéficier d'une clarification globale.

M. Linares rappelle que, de façon générale, la question des co-usages sur les espaces naturels est un sujet important qui évolue et on a assisté à plusieurs stratégies de gestion sur le territoire.

Concernant l'étang d'Ingril, au départ, l'opérateur de gestion était le C.I.E.L. et on reconnaissait plusieurs usages sur cet espace. Sur l'ensembles des étangs du territoire, seul l'étang d'Ingril permettait la pratique d'activités d'engins aéro tractés de pratique sportive.

Plusieurs tentatives d'organisation des ces usages ont été proposées mais n'ont jamais pu aboutir. Au fil du temps, la démarche de la Ville était d'assurer une tolérance si les usagers s'entendaient entre eux.

Mais suite à plusieurs conflits, il a été nécessaire de poser un premier arrêté, en 2023, qui reconnaissait des zones de partages bien délimitées et la possibilité de naviguer au-delà de 5 nœuds ; Mais plusieurs activités (chasseurs d'eau, utilisateurs de pêche de loisirs, pêche à pied...) avaient été oubliées dans cet arrêté. Aussi, d'autres évènements et pressions ont poussé le préfet maritime à prendre une position sur une priorité donnée aux pêcheurs professionnels et qui a motivé la mise en place de ce nouvel arrêté. La Ville a toujours gardé un lien avec certains représentants de pratiquants libres et est restée en discussion avec le préfet maritime. Depuis longtemps, elle alertait sur la recrudescence de pratiques diverses et souhaitait rester sur des usages doux et modérés des espaces tout en répartissant géographiquement les différentes activités.

Aujourd'hui, avec cet arrêté, le Préfet a interdit la pratique d'activités d'engins aéro tractés sauf pour les écoles ; il a pris cette décision en tenant compte de la situation de la pêche professionnelle, aujourd'hui, qui est fragilisée. Mais il laisse une ouverture pour se remettre autour de la table et discuter. La question de qui organise, qui gère la médiation et qui prend les différents niveaux de responsabilités est encore à résoudre. Les débats sont menés avec le représentant local du préfet maritime et certains autres acteurs pourront être associés (fédération de vol libre, activités professionnelles telle que la base nautique municipale et les écoles). La Ville souhaite jouer un rôle en étant peut être accompagnée par un prestataire (notamment Natura 200-PTB Lez Mosson...). En tous cas, elle souhaite en rediscuter avec le préfet maritime, très prochainement.

Certains habitants regrettent que cette décision soit prise juste avant la saison estivale et que la pratique soit maintenant réservée à une population qui a les moyens de payer des cours.

La forme du travail de médiation et le questionnement de cet arrêté reprendra en septembre. Mais le travail ne sera pas simple car on repère plusieurs points bloquants :

- Peu de consensus sur le partage de l'espace.
- Insuffisance des moyens pour la police municipale et la gendarmerie maritime (contrôle des infractions).
- Divergences sur les causes des conflits (rôle des scooters des mers, comportements individuels).
- Pistes envisagées peu satisfaisantes : création d'un spot en mer (avec des réserves sur la sécurité) ou réorganisation des zones existantes.

Enjeux :

- Conciliation entre les usages historiques (pêche) et les nouvelles pratiques (loisirs).
- Sécurité : installation de bouées pour délimiter les zones et accessibilité pour tous (résidents, touristes, débutants).

2. Déchets et incivilités - Amélioration de la gestion des déchets, réduction des dépôts sauvages.

Plusieurs points noirs de dépôts sauvages ont été repérés par le comité, notamment avenue Ferdinand de Lesseps et à l'impasse des Sarcelles. Par exemple, des branches encombrant la chaussée, obligeant les usagers à rouler dessus ou à descendre de leur véhicule.

Il a été confirmé sur l'ensemble des villes de l'agglomération (à l'exception peut être de Sète ou Balaruc les Bains) qu'il n'existe plus de service de ramassage des déchets verts, ce qui n'améliore pas la situation.

Certes, il existe, parfois, une solidarité entre voisins pour aider les personnes âgées ou sans véhicule à se débarrasser de leurs déchets verts mais cela n'est pas suffisant.

Une des solutions envisagées par un membre est la verbalisation des auteurs grâce à l'identification par caméras mobiles sur des points bien identifiés.

Concernant la gestion des poubelles, au niveau des plages, la volonté municipale est de privilégier la responsabilité individuelle, entraînant la suppression des poubelles sur les espaces publics.

Les difficultés rencontrées sont que les touristes et les habitants peinent à localiser les points de collecte (ex. : poubelles enterrées peu visibles).

Quelques membres demandent l'installation de panneaux plus explicites (ex. : « *Plage propre : emportez vos déchets* ») ou la réinstallation de poubelles aux entrées de plage ;

Concernant les déjections canines, les canisettes sont mal positionnées (ex. : parking de l'avenue Ferdinand de Lesseps, peu fréquenté). Certains usagers ramassent les déjections mais abandonnent les sacs dans les dunes ou près des escaliers. Il est important de faire un travail pédagogique ;

Au niveau des commerces, on remarque que les poubelles publiques sont souvent saturées par les déchets professionnels (ex. : rue de la Bergerie). La Ville précise que le service commerce, qui est en cours de réorganisation, étudiera le sujet, en responsabilisant les commerçants.

Les élus rappellent que deux agents municipaux sont affectés à temps plein au ramassage des encombrants ; Le déploiement de caméras mobiles sur les points sensibles (rodéos, dépôts sauvages) va se développer mais cela reste très encadré juridiquement. La Ville travaille à une meilleure collaboration avec l'agglomération pour la gestion des déchets verts (compétence intercommunale).

3. Mobilité douce - Amélioration des déplacements doux sur Frontignan Plage (piétons, vélo, auto-partage, bancs publics).

Le référent du comité habitants sur ce dossier n'étant pas présent, lors de cette réunion plénière, le sujet sera davantage abordé lors de prochaines réunions.

Mme Colot rappelle juste la mise en place d'un atelier mobilité le 2 juin 2026, avec la participation de 40 personnes réparties en 6 groupes par quartier. Le compte-rendu est en cours de validation et sera distribué prochainement.

Concernant les bancs publics, la Ville propose que le comité d'habitants identifie les lieux où il y a un besoin.

4. Végétalisation de la dune - Encourager la végétalisation de la dune pour éviter sa dégradation et favoriser son écosystème.

La dune concernée, située à Frontignan-Plage, au bout de l'impasse de la grande bleue, fait l'objet d'un projet de végétalisation, à titre expérimental, visant à prévenir la dégradation et à favoriser son équilibre écologique.

Il a été long à démarrer mais il a pu se mettre en œuvre grâce à la mobilisation de plusieurs acteurs : le Comité d'habitants de la plage, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) qui a notamment délégué 2 volontaires (Elise Levret et Jo Lewis) du programme Eco-Guardians (initiative européenne pour créer une dynamique de jeunes engagés dans la protection et l'éducation à l'environnement), l'Agglomération Sète Agglopol Méditerranée et les services municipaux.

Actions réalisées :

- 12 mars 2026 : Opération de défrichage en collaboration avec les habitants.
- 13 mars 2026 : Plantation d'espèces adaptées, avec un arrosage régulier durant les trois premiers mois par quelques membres, puis espacé par la suite.

Bilan : Malgré des conditions climatiques difficiles, la pousse s'est avérée satisfaisante (des photographies illustrant les résultats sont disponibles).

Espèces végétales utilisées :

- Oyats (pour la fixation des dunes).
- Julienne des sables et Listère de Mer (espèces résistantes, naturellement présentes sur le site).

Perspectives : Un atelier est programmé en septembre 2026 afin d'étudier les essences les plus adaptées et d'optimiser les méthodes de plantation.

Prochaines étapes (automne 2026) :

- Organisation d'un temps de valorisation du projet, associant l'Agglomération et les partenaires.
- Extension du projet à d'autres zones dans une démarche collective. Quelques membres évoquent la possibilité de décliner le permis de végétaliser sur l'espace dunaire. La Ville rappelle que cet espace ne relève pas de sa compétence et qu'elle ne pourra délivrer de permis de végétaliser.
- Recherche de financements, notamment auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les enjeux sont multiples :

- Écologique : Protection de la dune et préservation de la biodiversité (habitats pour les papillons et les oiseaux).
- Paysager : Amélioration du cadre visuel du littoral.
- Réglementaire : Respect des espèces autorisées, avec une vigilance particulière sur les plantes invasives (telles que les griffes de sorcière).

5. Pêche dans la bande des 300m - Révision de l'arrêté municipal régulant la pêche dans la bande des 300m, afin d'améliorer la sécurité des baigneurs en période estivale.

- L'arrêté municipal en vigueur interdit l'utilisation d'engins de pêche (professionnels ou de loisir) entre 6 h et 22 h dans la bande des 300 mètres, afin de garantir la sécurité des baigneurs. Toutefois, son application se heurte à quelques difficultés :
 - Un défaut de signalisation : Les usagers méconnaissent cette réglementation, ce qui limite son efficacité.
 - Un risque persistant : Les pêcheurs professionnels pratiquent le chalutage de nuit (entre 22 h et 6 h), exposant les baigneurs nocturnes à des accidents, comme en attestent les signalements reçus.
 - Les dépôts de filets de pêche, visibles et bruyants la nuit, constituent un problème sécuritaire et également une nuisance pour les riverains.
- Afin de renforcer la sécurité durant la période estivale, le comité demande :
 - D'étendre l'interdiction à l'ensemble de la journée en juillet et août, mois marqués par une fréquentation intensive des zones de baignade.
 - D'améliorer la communication : Diffusion de l'information via la newsletter municipale et installation de panneaux d'affichage sur les sites concernés.
- Au niveau juridique, le maire engage sa responsabilité en cas d'accident survenu dans la bande des 300 mètres, cette compétence nécessite toutefois des discussions avec l'État qui est en charge des questions maritimes. Dans cette perspective :
 - La Ville pourra demander une révision auprès du préfet maritime.
 - La contrainte budgétaire liée à la mise en place d'une signalétique exhaustive est identifiée comme un frein à lever.

6. Vitesse et sécurité routière - Lutter contre la vitesse avenue d'Ingril.

La Ville informe que des réunions de concertations seront organisées à l'automne, permettant de favoriser les échanges et de recenser les différents avis afin de trouver des solutions sur l'avenue d'Ingril. En attendant, il est proposé de déployer des caméras mobiles sur cette voie.

Le comité informe que le tronçon de l'avenue d'Ingril, situé entre le rond-point des véhi planchistes et l'impasse de la Grande Bleue, connaît aussi des vitesses excessives, posant un risque pour la sécurité des usagers. Plusieurs facteurs aggravants sont identifiés :

- Une signalisation défaillante (panneaux de limitation à 30 km/h disparus après les travaux de re goudronnage)
- Des comportements dangereux, notamment des rodéos impliquant des motos et des scooters des mers.

Les membres du comité proposent plusieurs solutions : Déploiement de caméras mobiles sur les points sensibles, installation de radars pédagogiques (feux intelligents, sur le modèle de ceux déjà en place à l'entrée Est de la ville), mise en place de faux radars à effet dissuasif, verbalisation...

La Ville souligne que les études ont montré que ce sont les aménagements physiques, type installation de chicanes ou rétrécissement de la chaussée qui sont les plus efficaces pour réduire la vitesse ;

Concernant la rue Pierre-Loti, un problème lié à la sécurité est aussi constaté par un membre : Les terrasses des commerçants empiètent sur les trottoirs, exposant les piétons à des risques. La municipalité rappelle que ces occupations de l'espace public sont autorisées et facturées, conformément à l'arrêté en vigueur.

Mme Colot informe que la priorité sera accordée à l'avenue d'Ingril en urgence (d'autres axes, comme l'avenue de la Méditerranée et la rue Pierre-Loti, feront l'objet d'études ultérieures).

7. Arrêts de bus - Installation d'abris aux arrêts de bus du quartier et amélioration de la desserte.

Il est rappelé que l'installation des abris bus est de la compétence de l'agglomération. Celle-ci prévoit l'installation de trois abris de bus par an sur l'ensemble de son territoire.

La Ville rappelle qu'un abri bus a été installé à l'arrêt « port de plaisance » au niveau de la capitainerie, en 2025.

Une étude est actuellement menée pour envisager la mise en place d'un abri bus au niveau de l'arrêt de bus « avenue Vauban ».

Certains membres demandent un abri bus au niveau de l'arrêt « La bergerie » car plusieurs élèves utilisent cet arrêt et sont exposés aux intempéries.

La demande sera remontée à l'agglomération, sans garantie d'obtention d'un abri en 2026.

8. Nuisances sonores — Scooters des mers - Surveiller et réduire les nuisances sonores des scooters des mers.

Le point est non traité car le référent du comité sur ce dossier est absent.

9. Café solidaire - Un lieu de rencontre sociale et d'échange au sein du quartier de Frontignan Plage.

Le comité d'habitants se félicite de la fréquentation soutenue du café solidaire. Le bilan est très positif, que ce soit en termes de fréquentation, de lien social et d'activités riches et variées qui sont proposées. Fort de ce succès, il demande le renouvellement de son autorisation d'occupation, assorti d'un accès aux toilettes intérieures, actuellement interdit.

L'élue répond que cette demande ne peut pas être satisfaite, à ce jour, pour des raisons de sécurité et de gestion des locaux, partagés avec d'autres services municipaux. Pour l'instant, des toilettes extérieures restent à disposition des usagers.

10. Stationnement - Amélioration des parkings pour voitures et camping-car.

Le point est non traité car le référent du comité sur ce dossier est absent.

11. Eaux usées - Connexion des habitants de l'impasse des Sarcelles au tout-à-l'égout municipal.

L.linares rappelle que des échanges ont eu lieu entre la Ville et l'agglomération au sujet de l'impasse des Sarcelles. L'habitant sera reçu par les services de Sète Agglopôle Méditerranée.

12. Nettoyage de la plage - Organiser annuellement un nettoyage de la plage.

L'ensemble des participants sont unanimes pour souligner l'importance de lutter contre les déchets abandonnés (sacs plastiques, mégots, etc.) qui nuisent fortement à l'environnement et à l'attractivité du littoral.

La Ville est favorable et soutiendra l'organisation d'une opération citoyenne de nettoyage, ouverte à l'ensemble des habitants et associations locales.

Il est important de renforcer les actions de communication pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques et à la préservation du site.

13. Fête de la plage - Organisation annuelle de la fête de la plage.

Le point est non traité car le référent du comité sur ce dossier est absent.

14. Nuisances sonores — Avions - Encadrer et réduire les nuisances sonores des aéronefs sur Frontignan Plage

Le point est non traité car le référent du comité sur ce dossier est absent.

15. Gestion de Dépôt d'Hydrocarbures - Interpellation de BP sur l'état de dégradation visuelle de ses réservoirs

Le point est non traité car le référent du comité sur ce dossier est absent.